ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômage

Question écrite n° 10422

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 19 décembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les propositions exprimées par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie dans le livre blanc intitulé : « Les diplômes à l'épreuve du chômage ». Il est notamment recommandé de relancer le processus de formation professionnelle tout au long de la vie pour les salariés qui auraient interrompu leur parcours de formation initiale. À cet effet, l'assemblée des chambres française de commerce et d'industrie préconise de favoriser les formations « post-expérience » et de mieux mettre à profit les opportunités offertes par la validation des acquis de l'expérience ou par la certification ponctuelle de compétences. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi partage le point de vue exprimé par l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, dans le livre blanc intitulé « les diplômes à l'épreuve du chômage » selon lequel une palette d'outils - bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience, alternance et apprentissage - doit être mise à la disposition des salariés afin qu'ils développent leurs compétences tout au long de la vie. Ceci est particulièrement important pour les salariés qui ont quitté le système scolaire sans qualification. Les travaux en cours sur la réforme de la formation professionnelle visent à créer les conditions pour que chacun puisse être acteur de son évolution professionnelle, en favorisant une individualisation des parcours et un accès à la formation aux différentes étapes de sa vie professionnelle. La validation des acquis de l'expérience, notamment, constitue une vraie opportunité pour les individus de faire reconnaître des compétences acquises dans différentes fonctions ; plus globalement, il est nécessaire d'accompagner les personnes afin qu'elles prennent l'habitude de capitaliser leurs expériences et de les valoriser. Les chambres de commerce et d'industrie ont développé en la matière un savoir-faire reconnu. Les certifications ponctuelles qu'elles mettent en place contribuent à rendre lisibles sur le marché du travail les compétences mises en oeuvre dans des emplois différents. Les projets des personnes doivent être au centre des dispositifs de sécurisation des trajectoires professionnelles. L'information sur les métiers et débouchés, l'orientation, sont des leviers essentiels pour ouvrir des possibilités professionnelles nouvelles et faciliter la mobilité des salariés. L'offre développée depuis plusieurs années par le réseau des chambres de commerce et d'industrie s'intègre pleinement dans ces orientations.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10422
Rubrique : Emploi

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE10422

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité
Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 7019
Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10423